

# Introduction

**Clémentine COTTINEAU<sup>1,2</sup> et Julie VALLÉE<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> *Centre Maurice Halbwachs, CNRS, Paris, France*

<sup>2</sup> *Technische Universiteit Delft, Delft, Pays-Bas*

<sup>3</sup> *Géographie-cités, CNRS, Paris, France*

« Les formes les plus sensibles des inégalités sont aujourd’hui d’ordre économique et social [...]. Concrètement, les clivages les plus perceptibles des inégalités économiques et sociales se projettent sur l’utilisation de l’espace [...]. L’espace est fait d’unités présentant certains caractères d’homogénéité, emboîtées les unes dans les autres. À l’intérieur de chacune d’elles se différencient des secteurs d’inégalités. Une géographie des inégalités, comme toute géographie, s’articule donc suivant diverses échelles. Il y a autant de nécessité à prendre en compte dans une ville ou dans une région les différenciations sociales de l’occupation et de la maîtrise de l’espace qu’à mesurer les écarts entre de grands ensembles continentaux. »  
(George 1981, p. 7-8)

Bien que la lutte contre les inégalités soit aujourd’hui un objectif partagé par la plupart des sociétés et des institutions internationales (elle constitue, par exemple, l’un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies pour 2030), cette préoccupation est relativement récente dans l’Histoire puisqu’elle suit la mise en place des sociétés démocratiques. Les sociétés préhistoriques – n’ayant pas accumulé suffisamment de surplus pour que leurs membres puissent se distinguer – connaissaient peu de différences, tandis que les sociétés précapitalistes s’analysaient plutôt en termes de groupes homogènes (classes, castes, groupes sociaux, ethniques, professionnels et religieux) entre lesquels

existait un ordre « naturel » inégalitaire. Il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'une plus grande attention soit portée aux inégalités entre les classes sociales mais aussi entre les individus, époque à partir de laquelle les sciences sociales et économiques délaissent « l'agent représentatif » des groupes productifs et des classes sociales pour penser la vie des individus comme un objet légitime d'analyse. Jusque-là, « il n'y avait pas de théorie complète de la répartition personnelle parce qu'il n'y avait pas de personne »<sup>1</sup> (Alacevich et Soci 2017, p. 36).

En géographie, l'analyse des inégalités porte également sur les classes sociales et les individus, mais avec une attention toute portée à l'espace comme agent de production, de reproduction et d'expression des inégalités, et ce à différentes échelles, comme le souligne la citation de P. George insérée en préambule de ce chapitre. Dans cet ouvrage, nous nous intéressons aux inégalités entre individus dans l'espace géographique, c'est-à-dire au rôle de l'espace géographique dans la mise en évidence des inégalités interindividuelles, mais aussi dans leur évolution au cours du temps. Ce chapitre introductif revient sur le vocabulaire dédié à l'étude des inégalités, analyse les objets et sujets des inégalités qui se déploient dans l'espace géographique, ainsi que leurs échelles spatiales et temporelles. Il se clôt sur la présentation des différents chapitres composant l'ouvrage et leurs interrelations.

## **I.1. Retour sur la notion d'inégalité**

### **I.1.1. Le champ lexical des inégalités**

La question des « inégalités » est associée à un foisonnement de termes dont les sens sont souvent proches. Nous souhaitons ici introduire et désambiguïser les termes utilisés de manière interchangeable dans le langage courant, afin de préciser ce qui est du ressort des inégalités telles qu'elles seront abordées dans cet ouvrage.

Le développement conjoint du capitalisme et de la démocratie crée les conditions du paradoxe suivant : au moment où les sociétés atteignent des niveaux records d'inégalités, elles promeuvent une idéologie libérale et méritocratique revendiquant l'égalité fondamentale entre leurs membres, *a minima* d'un point de vue juridique : cette égalité a ainsi été traduite dans les chartes de villes du nord de l'Europe au Moyen Âge, puis dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen* (1789) issue de la Révolution française, par exemple : « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits. » Cette égalité **juridique** promue par les révolutions bourgeoises n'est pourtant que partielle : elle exclut notamment les femmes et les étrangers. De plus, cette égalité juridique n'inclut pas

---

1. « [there was] no complete theory of personal distribution because there [was] no person » (Alacevich et Soci 2017, p. 36).

non plus l'égalité des ressources économiques, puisque la redistribution monétaire du travail et la répartition des ressources ne sont pas intégrées à la définition juridique, étant entendu – notamment par les tenants de la méritocratie – qu'elle doit être modulée par l'effort fourni.

Au-delà de sa dimension juridique, la notion d'inégalité renvoie aux questions de **hiérarchies** et de **préjudices**. Selon L. Maurin (2018), « pour parler d'inégalités, il faut que l'accès aux biens, aux services ou aux pratiques puisse se classer, être valorisé de façon hiérarchique ; sinon, il ne s'agit plus d'inégalités, mais de différences. Une différence ne devient une "inégalité" que lorsque ce dont on parle peut être hiérarchisé ». Les **différences**, au sens mathématique du terme, se bornent en effet à décrire des écarts de niveaux et de valeurs. Pour B. Lahire, la distinction entre différence et inégalité se situe plutôt dans la façon dont la présence ou l'absence de dotation porte préjudice aux individus :

« Pour qu'une différence devienne inégalité, il faut que le monde social dans lequel vivent "privilegiés" et "lésés" soit organisé de telle façon que la privation de telle ressource matérielle, de tel bien culturel, de telle activité, de tel savoir, ou de tel service constitue un manque ou un handicap. Être riche, instruit et en bonne santé n'est pas une option qu'on aurait à choisir parmi d'autres possibles. C'est bien parce que la richesse est plus enviable que la pauvreté, que l'instruction et les savoirs sont mieux considérés que l'absence d'instruction et l'ignorance, et que la bonne santé est préférable à la mauvaise santé qu'il n'est pas seulement question de différences sociales entre riches et pauvres, instruits et non-instruits, personnes en bonne santé ou personnes souffrantes ou diminuées, mais bien d'inégalités. » (Lahire 2019, p. 39)

La notion de **disparité** communique, elle aussi, l'idée d'une différence plus que d'une hiérarchie. Elle s'applique bien à certains types de variations géographiques, comme celle des niveaux d'équipements pour lesquels les disparités observées – par exemple, en termes d'infrastructures de transport entre une grande ville et une zone rurale – reflètent les différences de population et de densité entre ces deux types d'espaces, plutôt qu'une inégalité de traitement de ces espaces organisée par la société. Ces différences entre aires géographiques peuvent toutefois devenir des inégalités lorsqu'elles introduisent une hiérarchie entre les individus selon, par exemple, leurs possibilités de trouver une formation ou de se faire soigner, et les préjudices qui peuvent résulter d'un espace des possibles fortement réduit. Dans le même registre que différence ou disparité, on trouve le terme de **diversité**. Évoquant simplement la coprésence d'une pluralité non hiérarchisée de catégories et de situations, ce terme n'est pas adapté à la description des inégalités sociales dans l'espace géographique, dans le sens où il tend à placer toutes les différences sur le

même plan. La diversité intervient cependant en amont et en creux des inégalités, puisqu'une société de clones ne saurait faire de distinction ou de discrimination entre ses membres. C'est donc la diversité des individus et de leurs caractéristiques (mais aussi la diversité des espaces géographiques dans lesquels ils vivent et qu'ils contribuent à différencier) qui constitue un prérequis aux processus de production, de reproduction et d'atténuation des inégalités dans l'espace géographique.

Associée à l'idée de préjudice, l'idée d'**injustice** est aussi évoquée. Depuis les travaux de J. Rawls (1971), les inégalités entre individus ont été analysées et justifiées dans le cadre interprétatif de la justice sociale. Le philosophe libéral, dans la lignée des écrits de J.-J. Rousseau sur le contrat social, introduit en effet l'idée de compensations entre citoyens dotés inégalement par la nature (en termes de talents, notamment) pour parvenir à une société équitable. Le principe optimal retenu par J. Rawls pour opérer cette redistribution est celui du *maximin*, c'est-à-dire la maximisation des transferts permettant d'améliorer la situation des individus ayant le minimum de ressources. Cette idée alimente les réflexions récentes portant sur l'équité (principe consistant à donner plus à ceux qui en ont le plus besoin). Elle peut également être reliée aux actions politiques correctives destinées à lutter contre les inégalités, que ce soit celles qui concernent l'ensemble de la population (approche universelle) ou celles qui ciblent certains publics ou certains territoires (approche ciblée), avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins (universalisme proportionné). Outre les enjeux moraux ou de justice entre individus auxquels ces logiques de redistribution sont associées, certains auteurs défendent aussi l'idée que les inégalités méritent d'être combattues car, au-delà de leurs conséquences individuelles, c'est la société tout entière à laquelle elles portent préjudice (voir encadré I.1).

La théorie de Rawls, qui reste aujourd'hui une référence majeure sur la question des inégalités et des logiques de redistribution, fait toutefois l'objet de critiques, notamment pour le fait qu'elle ne rend pas compte de la perception et du ressenti des acteurs concernés. Ainsi, la redistribution des ressources dans une société peut résoudre les différences matérielles, mais elle n'annule pas les expériences d'humiliation et le sentiment victimaire de ceux qui ont subi les inégalités (Dupuy 2003).

Certains auteurs introduisent ainsi explicitement le **sentiment d'injustice** comme *medium* transformant la différence en inégalité. À titre d'exemples, on peut citer R. Brunet *et al.* (1992, p. 253), qui définissent l'inégalité comme « une différence perçue ou vécue comme une injustice n'assurant pas les mêmes chances à chacun », ou A. Bihr et R. Pfefferkorn (2008), qui définissent l'inégalité comme « le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société, et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres » (p. 1).

Si toutes ces raisons sociales et morales n'étaient pas suffisantes pour s'intéresser à la question des inégalités, notons que de hauts niveaux d'inégalité économique peuvent contribuer à réduire les niveaux de bien-être collectifs et la croissance économique du pays dans son ensemble. On retrouve l'idée énoncée par J. Rawls (1971), selon laquelle les différences inhérentes entre individus ne sont ni morales ni souhaitables pour une société harmonieuse et collaborative, et pour qui une redistribution entre membres de la société est désirable afin de parvenir à ce que les citoyens dotés inégalement par la nature (en termes de talents, notamment) forment une société équitable. Cette idée selon laquelle les difficultés rencontrées par un pan de la société sont préjudiciables à toute la société a été empiriquement étudiée par R. Wilkinson et K. Pickett, en se basant sur des travaux d'épidémiologie sociale, d'économie du bonheur et de sociologie. Ils montrent ainsi dans leur ouvrage *The Spirit Level* (2009) que la plupart des maux généralement associés à la pauvreté – ils citent notamment la faible espérance de vie, de faibles qualifications, des problèmes de santé mentale, de crime ou de grossesses précoces – sont en fait attribuables aux écarts entre riches et pauvres d'une même société, c'est-à-dire aux inégalités économiques. La stratification sociale hiérarchique et rigide en serait à l'origine, et accroîtrait l'anxiété sociale de la population et la menace de déclassement : « Une plus grande inégalité semble accroître l'anxiété des gens vis-à-vis de l'évaluation sociale en accroissant l'importance du statut social »<sup>2</sup> (Wilkinson et Pickett 2009, p. 41). Ils concluent alors que **les inégalités ne sont pas seulement dommageables pour les plus pauvres, mais que toute la société en subit les conséquences**. Par exemple, en favorisant les niveaux d'endettement des plus pauvres, les inégalités économiques auraient contribué à la crise des *subprimes* de 2007-2008. Le lien est fait aussi chez Fitoussi et Savidan (2003) ou Alacevich et Soci (2017) entre forte inégalité et menace pour la démocratie, puisque la présence d'individus démesurément riches leur permet d'influencer les campagnes et le personnel politique, mais aussi d'exprimer leurs opinions et doléances plus fortement que les autres. Enfin, J. Stiglitz (2016) résume les canaux par lesquels une **forte inégalité nuit à l'économie tout entière** : 1) en réduisant la demande agrégée, et donc en augmentant la dette pour maintenir les niveaux de consommation des plus pauvres ; 2) en réduisant l'égalité des chances, et donc en ne permettant pas aux talents des individus issus des classes populaires de s'exprimer pleinement ; et 3) en réduisant l'investissement dans les biens communs (infrastructures de transport public, par exemple).

**Encadré I.1.** *Au-delà des conséquences individuelles, pourquoi s'intéresser aux inégalités ?*

Derrière la notion d'inégalité existe également l'idée que des différences acquièrent le statut d'inégalités lorsqu'elles sont **systématiques**. En effet, c'est la répétition des situations individuelles, associant le fait d'être une femme et d'avoir un moindre salaire à compétence égale, d'habiter un quartier défavorisé et d'être en moins bonne santé, d'avoir un nom à consonance étrangère et de ne pas trouver un emploi, qui fait naître le sentiment

---

2. « Greater inequality seems to heighten people's social evaluation anxieties by increasing the importance of social status » (Wilkinson et Pickett 2009, p. 41).

d'injustice face à la systématisation des privations auxquelles des groupes sont confrontés. L'un des canaux de la production de ces inégalités systématiques est celui de la **discrimination**, qui traduit une différence de traitement d'un individu ou d'un groupe social en fonction de certaines caractéristiques visibles ou supposées (race, genre, orientation sexuelle, handicap, âge, origine géographique, religion, etc.). Bien que certaines discriminations soient positives (notamment dans le cadre de politiques de quotas visant à réduire certaines inégalités sociales), l'utilisation par défaut du terme renvoie à un traitement négatif des catégories sociales discriminées. En plus d'être systématiques, certaines inégalités entre les individus sont **systémiques**, c'est-à-dire qu'elles participent au fonctionnement habituel du système qui les produit.

En d'autres termes, ces inégalités ne sont pas liées au hasard ou à un accident de parcours pour les individus qui les subissent : elles font partie intégrante de la reproduction de la société qui les produit. D. Colombi (2020) montre par exemple comment la pauvreté des uns participe à la prospérité des autres dans nos sociétés : comment l'existence privilégiée des ménages aisés dépend de l'exploitation des plus précaires (pour la garde d'enfants, le transport personnel, le ménage, la livraison à domicile, etc.), puisque les personnes composant cette main-d'œuvre à moindre coût sont maintenues dans une situation de dépendance à ces emplois pour leur survie. Dans cette mécanique de la reproduction sociale, même les parcours individuels exceptionnels d'ascension sociale ou économique participent au maintien du *statu quo*, comme a pu le montrer C. Jaquet avec la notion de **transclasse** : « La non-reproduction, en ce sens, n'est que la perpétuation de la reproduction par d'autres moyens. L'ordre social est préservé par l'expulsion d'un élément qui le menace, qui introduit le désordre, car il n'est pas conforme au modèle ambiant » (2014, p. 78).

Pour résumer, les inégalités sont ici définies comme **des différences dans la distribution des ressources (richesse, santé, éducation, par exemple), ces différences étant systématiques, préjudiciables, vécues comme des injustices et alimentées par des logiques discriminatoires**. Toutefois, cette définition des inégalités n'a pas résolu les questions de la partie suivante, à savoir : inégalité de qui ? et inégalité par rapport à quoi ?

## **1.1.2. Pluralité des sujets et des objets d'inégalité**

### **1.1.2.1. Objets des inégalités**

Dans les analyses consacrées aux inégalités économiques, le « qui » de référence est souvent un **individu** ou un ménage, tandis que le « quoi » est une **grandeur économique** dont on étudie la distribution : on s'intéresse alors aux inégalités entre individus vis-à-vis de leur revenu, de leur richesse ou de leur patrimoine (voir encadré I.2).

Bien qu'on les confonde parfois et que l'on prenne l'un (le revenu, par exemple) pour parler de l'autre (le patrimoine), ces deux indicateurs renvoient à des réalités économiques distinctes et des niveaux d'inégalités très différents. En effet, le patrimoine est beaucoup plus inégalement réparti dans la population que les revenus en général, et les revenus du travail en particulier.

Le **revenu**, pour un individu ou un ménage, renvoie à la somme des salaires, intérêts et dividendes issus du travail et du capital détenu pour une année donnée. C'est la grandeur économique la plus fréquemment étudiée en termes d'inégalités. Les inégalités de revenu entre individus dans le monde ont tendance à baisser depuis les années 1970, du fait de l'enrichissement significatif d'un nombre conséquent de citoyens de pays émergents (et notamment la Chine). Ainsi, l'indice de Gini mondial a baissé de 3,8 % (de 0,662 à 0,637), l'indice d'Atkinson de 6-8 % et le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres (P10/P90) a baissé de près de 20 % entre 1979 et 2000 (Sala-i-Martin 2006, p. 384). Toutefois, les inégalités de revenu ont tendance à augmenter entre citoyens d'un même État. Le rapport sur les inégalités de F. Alvaredo, L. Chancel, T. Piketty, E. Saez et G. Zucman (2018), basé sur l'exploitation de leur base de données sur les hauts revenus (*Top Income Database*), montre ainsi une reprise de la croissance des inégalités nationales de revenu depuis les années 1980 : après une phase de réduction importante des inégalités en Chine, en Russie, aux États-Unis, au Canada ou en Inde suite à la Seconde Guerre mondiale, les 10 % les plus riches de ces pays perçoivent depuis 2015 entre 40 et 60 % du revenu annuel total.

Le **patrimoine** (ou la richesse, c'est-à-dire le patrimoine brut moins les dettes et devoirs) pour un individu ou un ménage correspond à un stock de revenus nets accumulés au cours du temps, parfois sur plusieurs générations. Bien que parfois moins visibles (et moins facilement observables du fait de données moins accessibles), les inégalités de patrimoine sont encore plus fortes que celles de revenu dans les sociétés contemporaines : « actuellement, au début des années 2010, la part des 10 % des patrimoines les plus élevés se situe autour de 60 % du patrimoine national dans la plupart des pays européens, et en particulier en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie. Le plus frappant est sans doute que dans toutes ces sociétés, la moitié la plus pauvre de la population ne possède presque rien : les 50 % les plus pauvres en patrimoine possèdent toujours moins de 10 % du patrimoine national, et généralement moins de 5 % [...] Pour cette moitié de la population, la notion même de patrimoine et de capital est relativement abstraite. » (Piketty 2013, p. 404-7).

### **Encadré I.2.** *Les inégalités économiques de stock et de flux : revenu et patrimoine*

Ces études de la distribution économique se distinguent ainsi de celles portant uniquement sur la pauvreté, c'est-à-dire la partie la plus basse de la distribution (Atkinson 2003). En effet, en isolant une sous-population (les pauvres) de la société dans son ensemble, l'analyse de la pauvreté passe souvent sous silence l'accumulation de richesses dans les autres sous-populations de la société et les gradients associés. « Tandis que la

pauvreté peut être évacuée comme une question non antagoniste, l'inégalité provoque toujours, tôt ou tard, une discussion sur la structure du pouvoir et des disparités sociales dans une société donnée »<sup>3</sup> (Alacevich et Soci 2017, p. 15). Dans le champ de l'économie, les analyses portant sur les inégalités interindividuelles dans différents pays du monde, ainsi que sur leur évolution historique, ont fait l'objet de nombreuses publications à succès au cours de la dernière décennie (Piketty 2013 ; Atkinson 2015 ; Stiglitz 2015). Ces travaux s'appuient sur la théorie économique pour tenter d'expliquer la mécanique des inégalités et renverser la tendance de leur accroissement historique.

L'étude des inégalités entre individus ne se limite toutefois pas à leurs ressources économiques. D'autres distributions concernent non pas ce qu'accumulent les individus mais plutôt ce qu'ils consomment – consommation électrique ou d'eau courante, émission de gaz à effet de serre, etc. (Hedenus et Azar 2005). Ces consommations inégalement distribuées au sein d'une population peuvent susciter un sentiment d'injustice en lien avec la richesse, dont cette consommation est le reflet, mais aussi en lien avec les nuisances environnementales et climatiques que ces consommations induisent. Bien que plus récentes et moins nombreuses que les études portant sur la distribution de la richesse économique, celles portant sur la distribution de la consommation énergétique participent de la même logique : analyser comment une portion infime de la population s'approprie les richesses ou les consomme. De fait, les inégalités dépassent largement la question des seuls revenus pour s'étendre « de l'éducation à l'emploi, en passant par la santé et les loisirs, etc. » (Maurin 2018). En s'inspirant des travaux de sociologie des inégalités, on peut aussi citer « les capitaux culturels, les capitaux sociaux, le pouvoir, le prestige, la santé, les conditions de vie, le "bonheur", les risques multiples auxquels nous sommes exposés, la mobilité sociale... » (Dubet 2011, §1). En s'inspirant des travaux de géographie des inégalités, on peut encore citer les inégalités liées à la mobilité spatiale (Bacqué et Fol 2007), à l'accessibilité ou à la qualité de l'espace de vie. Cet ouvrage s'efforce de rendre compte de cette variété de critères d'inégalités et de leur intersection dans l'espace géographique.

### 1.1.2.2. *Sujets des inégalités*

Les sujets individuels des inégalités peuvent s'analyser au prisme de caractéristiques communes participant au maintien et à la reproduction des inégalités auxquelles ils participent.

« Les inégalités s'observent entre des personnes que l'on peut comparer et donc regrouper, par exemple, par âge, par genre, par métier (les milieux

---

3. « While poverty may be smoothed as a non-antagonistic question, inequality will always, sooner or later, trigger a discussion about the structure of power and social disparities in a given society » (Alacevich et Soci 2017, p. 15).



sociaux), etc. [...] Comprendre les inégalités, c'est saisir comment elles constituent un système d'ensemble où des facteurs s'entrecroisent. On est une femme, mais aussi d'un âge particulier, d'un certain milieu social et d'une certaine couleur de peau. Qui veut observer et comprendre les inégalités doit analyser les relations entre ces domaines et ces catégories de populations, et démêler leur poids respectif. » (Maurin 2018)

En effet, les inégalités sont multidimensionnelles et font intervenir les groupes sociaux et leur positionnement les uns par rapport aux autres. Comme prérequis à la mesure et à l'analyse des inégalités, il importe alors d'identifier des groupes sociaux cohérents, que ce soit en termes de mesure des inégalités qui affectent les individus ou de dynamiques qui les (re)produisent. Dans ces analyses, le « qui » élémentaire de référence demeure l'individu ou le ménage, mais un second « qui » s'intercale, celui du groupe social auquel l'on se réfère pour comparer la position des groupes entre eux. Le « quoi » peut être une grandeur économique dont on étudie la distribution, mais renvoie aussi souvent à une qualité (être ou non en bonne santé ; avoir ou non un travail ; être titulaire ou non d'un diplôme supérieur, etc.) dont on cherche à savoir comment elle se répartit entre les groupes sociaux. Dans ce cas, l'inégalité existe dès lors que le fait d'être privé de cette qualité (ou d'en être doté) est le propre d'un groupe social et est vécu comme une injustice ou une discrimination. L'analyse des grandeurs économiques moyennes peut permettre de mettre en lumière des inégalités entre groupes de population : par exemple, les patrimoines plus faibles en moyenne chez les femmes que chez les hommes (Bessière et Gollac 2020). L'analyse des distributions de ces grandeurs au sein des groupes révèle des dimensions supplémentaires des inégalités : par exemple, les revenus sont plus faiblement dispersés chez les femmes (et en particulier chez les mères, voir Waldfogel 1997) que chez les hommes (Lise *et al.* 2014). De même, la trajectoire d'accumulation du capital diffère au cours de la vie selon que l'on est une femme ou un homme, comme le montre Atkinson (1971) : alors que la tranche d'âge la plus représentée chez les femmes détentrices d'un patrimoine de plus de 200 000 livres sterling est celle des 55-64 ans (8,5 % des adultes), on trouve chez les hommes presque autant de riches adultes chez les 25-34 ans, 35-44 ans et 45-54 ans que chez les 55-64 ans (entre 13 et 15 % des adultes). Ainsi, il montre que la constitution du patrimoine intervient bien plus tôt dans le cycle de vie des hommes que dans celui des femmes, une conclusion confirmée par Bessière et Gollac (2020).

## 1.2. Les inégalités dans l'espace géographique

### 1.2.1. Projeter les inégalités dans l'espace géographique

En repartant de notre définition des inégalités comme étant des différences systématiques, préjudiciables, vécues comme des injustices et alimentées par des logiques discriminatoires, il s'agit maintenant de les analyser en relation avec l'espace géographique

afin de montrer que les inégalités sont indissociables de l'espace géographique dans lequel elles s'inscrivent. Pour cela, une première étape consiste à projeter ces différences dans l'espace géographique, d'une part pour spatialiser les différences, et d'autre part pour situer les discours, perceptions et sentiments d'injustice ; ces deux volets étant étroitement liés puisque la quantification des différences dans l'espace géographique peut, selon les cas, favoriser l'émergence du sentiment d'injustice, ou bien résulter de ce sentiment d'injustice. La mise en lumière des écarts de ressources au sein d'une ville ou d'un pays contribue ainsi à nourrir le sentiment d'injustice en rendant visible et publique la situation inégalitaire dans laquelle se trouve collectivement une société, situation inégalitaire qui resterait sans cela une simple juxtaposition de situations individuelles et privées. Mais, parallèlement, ce sont aussi les injustices ressenties par certains individus qui font l'expérience systématique de discriminations qui peuvent conduire les communautés scientifiques et politiques à vouloir objectiver les privations dont ces individus se déclarent victimes. Le débat ancien sur les statistiques ethniques en France en est un bon exemple : quantifier les inégalités selon l'ethnie ou la race permettrait d'objectiver les expériences discriminatoires des minorités ethniques, de mesurer leur prévalence et de rendre intelligibles les mécanismes producteurs d'inégalités : c'est en cela une revendication fréquente des groupes minoritaires (et une position assumée par les sciences sociales américaines ou britanniques). Toutefois, « les réticences des sciences sociales françaises à l'égard des registres de l'ethnicité et de la "race" [renvoient] au credo républicain de "l'indifférence aux différences" et [à] la volonté de rendre moins saillantes les disparités culturelles pour unifier la nation » (Simon 2008, p. 153). La définition de groupes ethno-raciaux comme catégories statistiques porterait, en outre, le risque de figer ces groupes et d'institutionnaliser les identités.

### 1.2.1.1. *Spatialiser les mesures des différences*

Pour spatialiser les différences (que ce soit au sein d'une population ou entre groupes sociaux), plusieurs approches sont possibles. La plus triviale consiste à comparer l'ampleur des différences selon des unités spatiales administratives ou politiques (municipalités, régions, pays, etc.). C'est ce qui est souvent fait dans l'analyse des inégalités de revenus, lorsqu'il s'agit de comparer l'ampleur des inégalités (et leur évolution dans le temps) selon les pays (voir chapitre 6). Situer spatialement les inégalités peut aussi consister à identifier, localiser et représenter par des cartes les espaces où se concentrent systématiquement les populations victimes de discriminations, que ce soit en termes de revenus, d'emploi, de santé, etc.

À l'image de ce qui est fait avec les groupes sociaux, on peut vouloir regrouper des unités spatiales afin de créer des groupes sociospatiaux cohérents, que ce soit en termes de mesure des inégalités qui affectent ces espaces, ou des dynamiques qui les (re)produisent. Ces groupes sociospatiaux peuvent être construits *a priori* à partir d'un tiers indicateur (par exemple, concernant le régime politique, la densité de population) incluant

ou non une contrainte de proximité spatiale, ou *a posteriori* (par exemple, à partir de mesures d'autocorrélation spatiale) lorsque l'on cherche à identifier les unités spatiales qui se ressemblent et qui sont spatialement proches.

La construction de ces groupes sociospatiaux s'appuie aussi généralement sur les catégories statistiques disponibles pour délimiter les groupes sociaux par rapport auxquels certaines inégalités sont mesurées. Pour les données administratives ou censitaires de la [statistique nationale](#), les exigences d'anonymat et de synthèse nationale imposent souvent le niveau géographique d'agrégation des données de revenu, d'éducation et de santé des individus. En France, par exemple, dans l'étude des revenus économiques, seuls les déciles de revenus sont disponibles au niveau de la commune, tandis que les centiles (soit une description dix fois plus fine de la distribution) sont uniquement diffusés aux niveaux des régions et du pays dans son ensemble. De la même manière, lorsque l'on souhaite croiser des variables individuelles (par exemple, l'accès aux soins selon le niveau de revenu), un arbitrage se fait souvent entre finesse de la classification thématique et finesse du niveau géographique auquel les données sont agrégées. L'[agrégation](#) imposée des données opère dès lors un « lissage » de la connaissance empirique sur les inégalités, en masquant les disparités géographiques locales, ce qui est dommageable lors de la recherche de processus explicatifs des inégalités, ainsi que lors de leur évaluation au sein de modèles statistiques. Pour autant, l'unité administrative la plus fine à laquelle les données agrégées sont disponibles n'est pas forcément celle qu'il convient de privilégier dans les modèles explicatifs. Le choix de l'échelle à privilégier pour agréger les informations est un questionnement récurrent dans toutes les études empiriques avec une dimension géographique, et ce d'autant plus que la manière d'agréger les données a un impact significatif sur les résultats des analyses. Cet impact renvoie à ce que l'on appelle le *Modifiable Areal Unit Problem* ([MAUP](#)). Cette notion – proposée par Openshaw (1984) et largement reprise et discutée ensuite – souligne la sensibilité des résultats d'une agrégation d'unités géographiques à la taille (*scale effect*) et à la forme (*zoning effects*) des unités. Si cette sensibilité ne doit pas être ignorée, elle ne doit pas être envisagée comme un biais pour autant, puisque la variation des résultats obtenus en fonction du découpage spatial adopté reflète le caractère spatialement hétérogène et multiscalaire du phénomène étudié. Il représente, en tant que tel, un apport de connaissances sur ce phénomène (Madelin *et al.* 2009). Une autre précaution s'impose quand on utilise des données agrégées : celle de ne pas inférer à un niveau géographique inférieur la relation observée pour un niveau agrégé. Ce faisant, on s'exposerait à l'[erreur](#) dite [écologique](#), en raisonnant comme si les relations entre des variables observées au niveau des groupes pouvaient être transposées au niveau des individus qui composent ces groupes. Par exemple, on peut trouver une corrélation positive entre le taux de pauvreté d'une ville et son niveau de prix immobiliers. Cela ne signifie pas pour autant que ce sont les personnes pauvres qui paient les prix immobiliers les plus importants. La relation au niveau agrégé peut en effet être

liée à une troisième variable, par exemple, ici, la taille des villes, qui détermine à la fois, bien qu'indépendamment, le taux de pauvreté et le niveau des prix immobiliers.

Pour l'analyse des inégalités dans l'espace géographique, la construction des groupes sociospatiaux peut aussi utiliser les données sociales et spatiales recueillies lors d'enquêtes et d'entretiens. Ces sources de données sur-mesure peuvent en effet permettre aux chercheuses et aux chercheurs d'obtenir des données individuelles plus fines et multidimensionnelles (sur les perceptions, notamment), ainsi que de suivre des cohortes dans le temps (données longitudinales). Toutefois, ces enquêtes riches en informations sont très consommatrices en temps et en argent, et pour cette raison, principalement déployées sur de faibles échantillons d'individus, ce qui nécessite souvent de réagréger l'information au sein de mailles géographiques plus larges pour obtenir des estimations avec une précision statistique satisfaisante. Enfin, certaines données nécessitent aussi d'être réagréguées du fait de la non-coïncidence des mailles géographiques dans lesquelles elles sont produites ; comme, en France, les données de santé (relevant des périmètres hospitaliers, par exemple), les données éducatives (relevant des périmètres d'académie, par exemple) et les données socio-économiques (relevant des bassins d'emploi, par exemple).

#### 1.2.1.2. *Situer les discours, les perceptions et les sentiments d'injustice*

Spatialiser les mesures des différences dans l'espace géographique ne constitue que l'un des volets de la projection des inégalités dans l'espace géographique. Le sentiment d'injustice, les discours et la perception des inégalités par les individus méritent en effet d'être analysés en relation avec les espaces dans lesquels ils se situent. « La ségrégation spatiale croissante tend à devenir un facteur de plus en plus important dans la constitution de l'identité des groupes sociaux » (Maurin 2003, p. 32-33). En plus de jouer sur l'identité des groupes sociaux, la dimension géographique intervient de manière décisive dans les processus inégalitaires et dans leur analyse, puisqu'elle oriente et détermine la perception, l'expérience et la reproduction des inégalités interindividuelles.

Dans une grande enquête sur la perception des inégalités et de l'injustice par les Français, M. Forsé et O. Galland (2011) ont montré que la manière dont les individus percevaient le niveau global des inégalités et leur place dans la société dépendait en partie de leurs caractéristiques sociales, politiques et démographiques. En l'occurrence, ils soulignent que « les femmes et les adultes dans la force de l'âge jugent les inégalités plus fortes que la moyenne des Français » (Galland et Lemel 2011, p. 15), et que « les riches acceptent davantage les inégalités que les pauvres, les plus diplômés davantage que ceux qui le sont moins, les hommes davantage que les femmes et les personnes âgées davantage que les jeunes » (Forsé 2011, p. 35). Ils ont également relevé des distorsions cognitives lorsque les individus se situaient sur l'échelle nationale des revenus, puisque « 25 %

des personnes interrogées se situent à tort dans la catégorie inférieure », et que ces distorsions concernaient plus particulièrement les hauts revenus (Phan 2011, p. 70), produisant ainsi l'image erronée d'une « société de classe moyenne ». Même si cette enquête ne rend pas compte des différences de perception liées à la localisation et aux pratiques spatiales des individus, on peut penser que les représentations de la société et de ses inégalités varient en fonction du réseau social constitué par les individus (lequel est astreint à leurs interactions quotidiennes et leurs contraintes géographiques), et que l'expérience des inégalités n'est pas la même entre les individus selon qu'ils fréquentent des espaces ségrégués, mixtes, fragmentés, ou au contraire homogènes.

L'espace oriente également les discours qui reflètent et alimentent les stéréotypes relatifs aux différentes classes sociales (voir chapitre 5). Il en est de même pour les sentiments d'injustice qui nourrissent les luttes politiques. À ce titre, des analyses des manifestations des gilets jaunes en France soulignent le rôle de l'espace dans la perception des inégalités territoriales ; les habitants des zones périurbaines ou des zones urbaines périphériques se considérant tour à tour comme « perdants » de la politique sociale française, un sentiment que des discours polémiques se plaisent d'ailleurs souvent à exacerber en mettant les territoires (et leurs habitants) en concurrence les uns par rapport aux autres (Epstein et Kirszbaum 2020).

Un autre exemple éclairant est celui que B. Bret (2018) appelle le « paradoxe catalan », relativement aux résultats du référendum pour l'indépendance de la Catalogne de 2017. B. Bret voit un paradoxe dans le fait que les sécessionnistes qui dénoncent l'exploitation de la Catalogne par l'Espagne (au budget de laquelle elle contribue positivement) se situeraient principalement dans les zones de Catalogne bénéficiaires nettes de la redistribution interne à la Generalitat, c'est-à-dire en dehors de l'aire métropolitaine de Barcelone (principale contributrice au budget régional). Cette lecture insiste sur l'importance de considérer l'échelle géographique dans l'analyse des inégalités et des égoïsmes territoriaux. Toutefois, elle est à nuancer. En effet, le vote favorable au maintien de la Catalogne en Espagne sur la côte reflète moins l'altruisme de la métropole productive ou son intérêt européen que la forte présence d'Espagnols non catalans. Par ailleurs, Oller *et al.* (2020) ont montré qu'au niveau individuel, les plus fragiles ont eu tendance à voter contre l'indépendance, tandis que les segments les plus privilégiés de la population ont soutenu (et financé) le mouvement sécessionniste.

La projection géographique des inégalités est protéiforme : elle concerne aussi bien les ressources inégalement distribuées et les facteurs de cette inégale distribution que les sentiments d'injustice qui en résultent. Cette projection géographique des inégalités constitue une condition nécessaire (mais insuffisante) pour que les acteurs politiques se saisissent de la question des inégalités et se donnent les moyens de les combattre. Pour autant, cette projection n'est qu'une première étape : elle ne dit rien des mécanismes qui sont à

l'origine des inégalités dans l'espace géographique, et ne permet pas de préciser ce qui, dans ces inégalités, résulte des structures sociales et spatiales.

### 1.2.2. *Penser les logiques spatiales des inégalités*

Alors que les questions relatives à l'occupation, à l'usage et au contrôle de l'espace géographique sont au cœur de la compréhension des phénomènes sociaux contemporains en général, et des inégalités en particulier, le statut que l'on doit accorder à l'espace est loin de faire consensus (Gaudreau 2014).

Des travaux de *géographes critiques* et *néomarxistes* ont, depuis les années 1970, déploré l'absence de considération pour l'espace géographique dans les théories dominantes de la justice sociale. D. Harvey (1973), par exemple, introduit l'idée de développement inégal (*uneven development*) comme conséquence directe des processus de production capitaliste : la mondialisation ne conduit pas, selon lui, à une homogénéisation des territoires mais, au contraire, à l'amplification des inégalités géographiques. La suraccumulation récurrente du capital est en effet résolue temporairement par le déplacement géographique de l'investissement pour éviter sa dévaluation (*spatial fix*), que ce soit vers d'autres continents et pays lors de la colonisation, ou vers les quartiers délabrés des villes du Nord sous forme de gentrification (Smith 1996).

« Cette inégalité, associée aux propriétés intrinsèques du mode de production capitaliste, mène à l'oppression comme sources d'injustice dans l'espace [Harvey]. Au fil du temps, les géographes critiques ont développé l'économie politique de Harvey en mettant en avant la question de l'injustice dans le monde capitaliste contemporain. La notion de justice spatiale, travaillée par Ed Soja et d'autres [Dikeç ; Marcuse], en est un exemple notable. Le terme de "justice spatiale" renvoie aux institutions, aux politiques, aux discours et aux pratiques impliqués dans la formulation de l'organisation de l'espace, qui façonne ainsi les interactions humaines qui définissent les géographies (in)justes [Soja]. »<sup>4</sup> (Israel et Frenkel 2018, p. 650)

---

4. « This inequality, associated with intrinsic features of the capitalist mode of production, leads to oppression as sources of injustice in space [Harvey]. Over time, critical geographers further developed Harvey's political economy by emphasizing the question of injustice, especially in the contemporary capitalist urban world. The notion of spatial justice, deliberated by Ed Soja and others [Dikeç; Marcuse] is a noticeable example. The term "spatial justice" refers to institutions, policies, discourse, and practices involved in formulating the organization of space, thus shaping human interactions that define (un)just geographies [Soja] » (Israel et Frenkel 2018, p. 650).

Plus récemment, des travaux ont analysé de quelle manière les inégalités se cumulent et se combinent les unes les autres pour constituer un tout multidimensionnel. Ce processus cumulatif renvoie à la notion d'**intersectionnalité**, qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société, ou à la notion de « discriminations systémiques », qui désigne les processus maintenant les positions sociales inégalitaires. L'espace participe à ce processus systémique de reproduction des rapports de pouvoir et de domination, dans la mesure où les lieux de vie ne constituent pas un élément qui s'additionnerait simplement aux autres facteurs d'injustices ou de discriminations, mais bien un facteur qui démultiplie la force des injustices et discriminations (Hopkins 2019). L'espace est ainsi, par exemple, au cœur des *multi-layered and routinized forms of domination* (Crenshaw 1991, p. 1245) auxquelles sont confrontées les femmes racisées dans le cadre de leurs activités domestiques ou professionnelles, et que ce soit dans les lieux publics ou privés (voir chapitre 2).

Dans l'analyse des logiques spatiales sur les inégalités sociales, un autre champ de la littérature mérite d'être évoqué, celui des **effets de lieu** (Galster 2012). L'essor récent des travaux sur les effets de lieu a pourtant paradoxalement conduit à appauvrir le sens de l'espace : en considérant l'espace comme un simple support dont on escamote la complexité, bon nombre de ces travaux (généralement basés sur des modèles de régressions multiniveaux) ont conduit à cloisonner ce qui relève de l'individu et de l'espace et à ignorer leurs interactions et les stratégies déployées par les individus pour tirer parti des opportunités de l'espace ou pour résister à ses contraintes. On retrouve ici la critique bourdieusienne envers une pensée substantialiste des lieux, qui ignorerait les rapports entre les structures de l'espace social et les structures de l'espace physique (voir chapitre 1). Cet appauvrissement des logiques spatiales ne concerne cependant pas l'ensemble des travaux consacrés aux effets de lieu. Nombre d'entre eux – au premier rang desquels on peut citer le livre *The Truly Disadvantaged* de Wilson (1987) et sa notion de *concentrating effect* – ont mis en lumière le double fardeau auquel les individus les plus pauvres devaient faire face : celui découlant de leur propre manque de revenus et celui découlant du fait de vivre dans un quartier pauvre. En expliquant en quoi le fait de résider dans un quartier où se concentrait la pauvreté avait un effet particulièrement néfaste sur la vie des individus les plus pauvres, ces travaux soulignent que la vulnérabilité des individus face aux effets de lieux peut varier selon leur profil sociodémographique et leur capacité à y faire face (voir chapitre 7). La dimension sociale des effets de lieux ne s'exerce cependant pas uniquement à l'échelle résidentielle. Des analyses récentes portant sur les différents quartiers que les individus fréquentent au quotidien ont montré que la distance physique entre les équipements disponibles et les différents lieux d'activités du quotidien des individus ne porte préjudice qu'aux individus socialement défavorisés qui n'ont pas – au contraire des individus socialement favorisés – l'opportunité ou la capacité de surmonter

l'obstacle du frein de la distance géographique (Vallée *et al.* 2021). Démêler la place à accorder à la structure spatiale par rapport à la structure sociale constitue de fait une question centrale lorsqu'il s'agit de penser les logiques spatiales des inégalités sociales. On peut, à la manière d'auteurs comme G. Di Méo (2004), vouloir explicitement distinguer le social du spatial en les plaçant – aux côtés de l'individu – au sommet d'un triangle équilatéral. D'autres auteurs n'adhèrent cependant pas à ce mode de représentation, qui peut laisser croire qu'il y a du spatial non social (voir chapitre 1). Cette discussion renvoie finalement au « fétichisme de l'espace » dénoncé par H. Lefebvre (Gaudreau 2014), fétichisme dans lequel l'on risquerait de tomber lorsque l'on donne à l'espace une réalité propre, alors qu'il ne serait que l'une des expressions concrètes de l'état de la structure sociale. C'est sans doute à la difficulté à faire interagir structure sociale et structure spatiale que l'on peut imputer la popularité actuelle du terme « sociospatial » (ou « socioterritorial »). Ce terme de **sociospatial**, que l'on accole aux inégalités et qui laisse penser que le spatial est le symétrique du social, dissimule cependant souvent une imprécision théorique et conceptuelle qui se prolonge dans les études empiriques (Vallée 2019). Cette imprécision est moins marquée dans les études empiriques sur les inégalités sociospatiales *stricto sensu*, qui s'attachent par exemple à analyser les revenus des populations en fonction de leur localisation résidentielle (Fleury *et al.* 2012) – et, dès lors, la **ségrégation sociospatiale**. Mais les choses se compliquent lorsque les inégalités sociospatiales concernent un objet que l'on pourrait qualifier d'extérieur : les inégalités sociospatiales de santé, les inégalités sociospatiales de réussite scolaire, etc. On peut alors se demander si le terme sociospatial n'est pas abusivement employé dans des études portant sur la distribution spatiale d'un phénomène, mais sans que le rôle des structures sociales soit explicitement considéré (Deboosere et Fiszman 2009), ou lorsque les unités spatiales sont utilisées comme de simples contenants pour comparer, à un niveau agrégé, les profils sanitaires de la population et leurs profils socio-économiques (Rican *et al.* 2003). Pour que le mécanisme étudié puisse être qualifié de sociospatial, il importe de saisir les interactions entre les dimensions sociales et spatiales, par exemple, en analysant comment les **disparités spatiales** d'un phénomène **varient selon les groupes sociaux** ou, inversement, comment les **disparités sociales** d'un phénomène **varient selon les espaces** considérés (Rican *et al.* 2003 ; François et Poupeau 2008 ; Chen et Wen 2010 ; Eggerickx *et al.* 2018). Lorsque ces interactions sont explorées (et les méthodes pour le faire sont diverses ; voir chapitre 6), il nous semble alors que le terme de sociospatial peut être mobilisé sur des bases empiriques robustes : sans cela, il s'avère plutôt être un raccourci pratique qui ne rend pas compte des interdépendances entre les dimensions sociales et spatiales des inégalités.

D'autres théories mériteraient également d'être mentionnées dès lors que l'on discute du couple agent-structure et de la place à accorder à la structure spatiale par rapport à la



structure sociale sous un angle géographique. On peut penser à la **théorie de la structuration** d'A. Giddens (1984), qui fait le lien entre les dynamiques de structuration individuelles et collectives en soulignant les modes de contrôle réflexif de l'action qu'exercent au quotidien les agents, ou à l'**approche par les capacités** développées par A. Sen (1973), qui met l'accent sur la liberté réelle des individus d'accéder aux ressources disponibles. Un certain nombre de chercheurs prennent cependant leur distance vis-à-vis de la *capability approach* et de sa lecture libérale, qui laisse finalement peu de place au rôle des structures sociales (et spatiales) dans l'élaboration des choix et, *in fine*, des actions des individus (Bowman 2010).

Loin d'épuiser le sujet, ce bref tour d'horizon des travaux relatifs aux logiques spatiales des inégalités sociales soulève également la question des échelles spatiales et temporelles auxquelles on se réfère quand on veut analyser les inégalités et leurs dynamiques dans l'espace géographique.

### 1.2.3. **Échelles spatiales et temporelles**

Les inégalités entre les individus se déploient simultanément à différentes échelles spatiales et temporelles. Il est important de les distinguer en termes de mesure et d'observation, autant que dans l'identification des processus qui en sont à l'origine et des actions qui peuvent les réduire, et ce pour les différents types d'inégalités. Certains processus interagissent par exemple entre les échelles spatiales, ce qui peut conduire à une réduction, à une compensation ou à une amplification du phénomène étudié. Par exemple, le désavantage lié au fait de résider dans un quartier défavorisé peut être partiellement compensé lorsque ce quartier est inséré dans une aire métropolitaine dynamique, accessible et inclusive, ou au contraire amplifié lorsque ce quartier se situe dans une ville en déclin, très ségréguée, ou dont le financement des services publics et l'accès à ceux-ci s'organisent localement (comme dans de nombreuses villes américaines).

#### 1.2.3.1. **Échelles spatiales**

Prêter attention aux échelles spatiales des inégalités s'impose dès lors que l'on souhaite prendre en compte les contextes locaux, familiaux, sociaux, économiques et culturels dans lesquels les inégalités s'inscrivent (et éviter ainsi de tomber dans l'**erreur atomiste**, qui consiste à étendre l'interprétation de données individuelles étendue au niveau de l'ensemble d'un groupe ou d'un espace, en ne tenant pas compte du milieu dans lequel évoluent les individus<sup>5</sup>). Bien que le concept d'échelle spatiale soit central en

---

5. L'**erreur atomiste** est fréquemment considérée comme l'inverse de l'**erreur écologique** (Elissalde 2018). Or, le type d'erreur n'est pas tout à fait de même nature. L'erreur écologique consiste à inférer à un niveau inférieur ce qui est observé à un niveau supérieur (ou agrégé). Si l'on suit ce raisonnement, l'inverse de l'erreur écologique consisterait alors à transposer à un niveau supérieur

géographie, son usage reste polysémique. Dans cet ouvrage, nous souhaitons distinguer les concepts d'échelle et de niveau, en privilégiant l'usage du terme de **niveau** pour qualifier le degré d'agrégation géographique d'un objet, et du terme d'**échelle** pour qualifier le périmètre géographique au sein duquel on mesure et analyse les inégalités et leurs mécanismes. Dans le contexte des réseaux de villes, le niveau permet par exemple de qualifier le type de définition urbaine utilisée : municipalité, agglomération morphologique ou aire urbaine ; tandis que l'échelle représente l'horizon d'interaction des villes : régionale, nationale ou mondiale, par exemple (Rozenblat et Neal 2021).

Mais même une fois cette distinction posée, il demeure souvent un amalgame entre les niveaux géographiques à privilégier selon que l'on souhaite mesurer l'ampleur des inégalités, identifier les logiques spatiales à l'œuvre dans la reproduction des inégalités, ou agir pour réduire les inégalités (Vallée 2019). Les arbitrages liés à la disponibilité de la donnée et au maillage politique territorial entraînent une forte confusion sur le statut même de l'espace. La maille administrative élémentaire utilisée par la statistique publique pour mettre à disposition des données agrégées constitue bien plus qu'un simple formatage de données ; elle a également une valeur performative puisqu'elle canalise les questionnements, les traitements et les interprétations (voir chapitre 7). En témoigne la pratique qui consiste à privilégier l'unité administrative la plus fine à laquelle les données agrégées sont disponibles lorsqu'il s'agit d'analyser les logiques spatiales, alors que celles-ci sont **multiscales**. Un autre témoignage de la confusion scalaire qui règne dans l'analyse des inégalités concerne la prise en compte des variables sociales « explicatives » mesurées au niveau des quartiers (comme le revenu médian des ménages résidant dans un quartier), sans que soit explicité ce que ces variables « au niveau des quartiers » sont censées capturer ou « expliquer ». L'interprétation des sorties des modèles statistiques peut alors être ambiguë puisque ces variables agrégées au niveau du quartier peuvent être pensées comme des mesures indirectes du statut social des individus – pour pallier le manque de données individuelles –, ou comme des mesures du niveau collectif de pauvreté du quartier – pour prendre en compte l'effet du contexte (Vallée et Philibert 2019). Le choix des niveaux géographiques pour l'analyse des inégalités s'apparente de fait à une quête du Graal lorsque l'on espère pouvoir utiliser un seul et même niveau géographique,

---

ce qui est observé au niveau inférieur. Si, par exemple, l'on observait que les personnes pauvres sont en moins bonne santé, on en conclurait alors que les pays les plus pauvres sont ceux où les populations sont en moins bonne santé. Ce raisonnement se tient et ne procède pas d'une erreur atomiste à proprement parler. En effet, l'erreur atomiste intervient lorsque l'on néglige d'intégrer à une relation des facteurs explicatifs de niveau supérieur. Pour reprendre notre exemple précédent, cela consisterait à ne pas considérer que la relation entre la pauvreté d'une personne et son état de santé dépend de son pays (et des mesures de protection sociale et de logiques redistributives mises en œuvre). L'erreur atomiste concerne donc plus l'omission de facteurs d'un niveau supérieur en tant que telle que la transposition d'une relation à un niveau supérieur de celui auquel elle a été observée.

à la fois pour quantifier l'ampleur des différences, pour pallier l'absence de données individuelles, pour quantifier les effets de lieu et pour promouvoir des politiques territorialisées. En raisonnant à partir d'un niveau géographique unique (et quelle que soit l'échelle géographique à laquelle on se situe), on ignore la pluralité des processus opérant aux échelles de l'individu et de la région urbaine (Petrovič *et al.* 2018), voire au-delà : c'est alors toute une part des logiques de production des inégalités sociales que l'on ne se donne pas les moyens de comprendre, et contre laquelle on ne se donne pas les moyens d'agir (voir chapitre 7).

Prêter attention aux échelles spatiales est également nécessaire lorsque l'on s'intéresse aux mécanismes cités dans la littérature économique sur la reproduction des inégalités de revenu et de richesse. En effet, il est alors utile de rappeler que les prix ou les taux d'intérêt généralement considérés à l'échelle nationale fluctuent de manière non aléatoire entre les régions d'un même pays, faisant varier les comportements des ménages de ces différentes régions. De même, que ce soit le coût des services bancaires, de la nourriture saine ou du logement, les exemples abondent dans la littérature pour montrer que les résidents des zones les plus pauvres et ceux de quartiers concentrant les minorités tendent à payer plus cher pour un bien ou service identique, voire de moindre qualité (Walker *et al.* 2010 ; Flood *et al.* 2011 ; Colombi 2020). D'autre part, lorsque les économistes invoquent l'effet de l'héritage ou de l'éducation sur la reproduction des inégalités, il est bon, là encore, de rappeler que le rendement du capital hérité (s'il s'agit d'immobilier, notamment) ou de l'éducation reçue (en incluant les effets des pairs, l'information circulant entre les familles et l'ampleur du programme scolaire enseigné) n'est pas uniforme sur le territoire national. Ainsi, recevoir en héritage un bien immobilier de valeur identique au centre de Paris ou en périphérie de Nevers n'a pas les mêmes garanties d'évolution et de liquidité, ne participe pas de la même façon à la reproduction de la richesse, du capital symbolique et aux opportunités des héritiers. Quant à l'éducation, P. François et N. Berkouk (2018) montrent que l'accumulation d'expériences et de savoirs tacites dans les classes préparatoires de quelques lycées de grandes villes françaises (notamment Paris, Lyon et Bordeaux) leur permet de placer un nombre disproportionné de leurs élèves parmi les admissibles du concours d'entrée aux « grandes écoles », ce qui renforce en retour l'accumulation dans ces lycées d'expériences et de savoirs tacites sur le fonctionnement du concours.

### 1.2.3.2. *Échelles temporelles*

La question de l'échelle géographique des inégalités est également indissociable de celle du **temps**, et ce à plusieurs titres. D'abord, car l'analyse de l'évolution dans le temps des inégalités nécessite de questionner à chaque pas la pertinence des unités spatiales mobilisées. C'est une question centrale qui se pose dès lors que l'on veut, par exemple, comparer les niveaux de ségrégation sociale d'une ville au cours des années, alors même que les limites de la ville ont pu évoluer (Musterd 2005).

De plus, la prise en compte du temps permet de mettre en lumière la pluralité des lieux avec lesquels les individus sont (ou ont été) en rapport. On peut ainsi faire le lien avec les approches relatives au parcours de vie (ou [approche biographique](#)), qui visent à croiser dans le temps et dans l'espace les événements familiaux, professionnels et résidentiels, afin d'en dégager l'enchaînement précis (Courgeau 1985) et de mettre en lumière les inégalités d'accès à la ville selon une approche longitudinale et générationnelle (Hedman *et al.* 2019 ; Le Roux *et al.* 2020). Ce corpus concerne ainsi les stratégies résidentielles des individus au cours de leur vie en lien avec la position sociale qu'ils occupent dans la société, par exemple pour tout ce qui concerne leur accès au monde du travail (voir chapitre 4). Dans ce corpus, la mobilité spatiale demeure majoritairement étudiée du point de vue des trajectoires résidentielles : rares sont les liens qui sont établis avec la littérature de la *time-geography* (Hägerstrand 1985), qui concerne les trajectoires quotidiennes des individus et les inégalités que leurs différents programmes spatio-temporels d'activités peuvent engendrer, notamment selon le genre (Kwan 1999). Pourtant, l'analyse croisée des trajectoires résidentielles et quotidiennes pourrait être intéressante pour comprendre les différentes positions sociales et spatiales que les individus peuvent occuper au cours de leur vie (Dubreuil *et al.* 2020), et les [effets d'accumulation](#) des effets des lieux dans le temps.

Cette approche temporelle permet de discuter des effets du temps sur les rapports que les individus tissent avec les lieux. Les travaux relatifs aux émotions et à la [nostalgie](#) des lieux (Gervais-Lambony 2012) mettent ainsi en lumière les relations aux espaces et temps passés : ces relations peuvent induire une [inertie](#) des effets de lieux dès lors que certains espaces demeurent porteurs de sens pour les individus, alors même qu'ils ne les fréquentent plus. Parallèlement à cet effet d'inertie, on peut aussi observer des évolutions dans les rapports aux lieux, soit parce que l'individu pratique les mêmes lieux mais que ceux-ci changent au cours des années, soit parce que les évolutions proviennent du changement de l'individu lui-même plus que des lieux qu'il fréquente. En plus des effets du temps sur les rapports aux lieux, la dimension temporelle est importante à mobiliser pour discuter des effets du temps sur la relation des individus vis-à-vis de la structure sociale. À ce titre, on peut noter qu'il existe une inertie des effets de la structure sociale puisque les dispositions acquises par la socialisation d'un individu dans un espace social défini perdurent dans le temps, même si l'individu se trouve dans un espace social différent (voir la notion d'[hystérésis](#) de l'*habitus*, développée par P. Bourdieu). Enfin, certains individus connaissent des trajectoires multisituées lorsqu'ils s'inscrivent simultanément dans des lieux distincts au sein desquels ils occupent des positions sociales différentes. C'est le cas notamment des migrants transnationaux, étudiés par L. Roulleau-Berger dans le chapitre 3.

Porter un intérêt aux échelles temporelles des inégalités, c'est enfin s'intéresser à la [dissonance temporelle](#) qui peut affecter la représentation que les individus se font du

niveau d'inégalités existant au sein de leur espace géographique, comme le montre L. Chauvel (2003) à propos du décalage entre conscience de classe et inégalités en France depuis la révolution industrielle. Il note ainsi qu'il faut souvent plusieurs décennies et générations pour que les identités de classe s'ajustent à l'intensité des inégalités, ce qui crée un décalage entre la réalité des structurations sociales et leur représentation. Ainsi, la structuration de la société française en classes très inégales (dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle) a contribué à la création d'une forte identité de classe lors des décennies suivantes, alors même que cette structuration se délitait. La représentation d'une société « sans classe » s'actualisa pourtant à partir des années 1980, au moment où les inégalités recommençaient justement à s'accroître.

Si les échelles spatiales et temporelles des inégalités ont été jusqu'ici présentées et discutées séparément, elles sont de fait étroitement liées. Dès lors que l'on s'intéresse aux dynamiques des inégalités, on ne peut ignorer l'importance des trajectoires (résidentielles, quotidiennes, sociales) des individus, comme celle des trajectoires des espaces géographiques (que ce soit au niveau des quartiers, des villes, des pays, etc.). **Les inégalités sont en mouvement aussi bien dans le temps que dans l'espace**, et il en est de même pour les facteurs qui participent à leur (re)production. Cette double articulation du spatial et du temporel est, de fait, inhérente à toute analyse des inégalités dans l'espace géographique. D'un point de vue méthodologique, l'étude de cette dimension spatio-temporelle nécessite toutefois de dépasser un certain nombre d'obstacles, liés autant à la disponibilité des données qu'aux méthodes à utiliser pour croiser le spatial et le temporel, et pour modéliser la dynamique des inégalités dans l'espace géographique au fil du temps (voir chapitre 6). D'un point de vue théorique, l'introduction de la dimension temporelle à la réflexion sur les structures sociales et spatiales s'avère féconde, comme en témoigne la notion de **rythmanalyse**, développée par Lefebvre (1992) pour souligner que les répétitions et les rythmes ne sont pas étrangers à la production de l'espace, ou la notion de **régionalisation** introduite par Giddens (1984) dans sa théorie de la structuration. Giddens, comme l'écrit J. Gombin (2014, p. 5) :

« [...] considère ainsi que les pratiques sociales routinières, quotidiennes, non seulement s'inscrivent dans l'espace-temps, mais contribuent à former des régions particulières dans l'espace-temps qui, en retour, structurent et contraignent (en même temps qu'elles permettent, selon la logique de la double structuration) ces pratiques sociales. Si cette conceptualisation, notamment inspirée de la *time-geography* [...] de Simmel (à qui il emprunte cette idée que c'est l'action humaine réciproque qui génère l'espace qui, en retour, rend possible l'action) [...] et d'Elias [...] semble de prime abord simple, elle ouvre en réalité d'intéressantes perspectives aux recherches de sciences sociales attentives aux dimensions spatiales et temporelles des processus sociaux. »

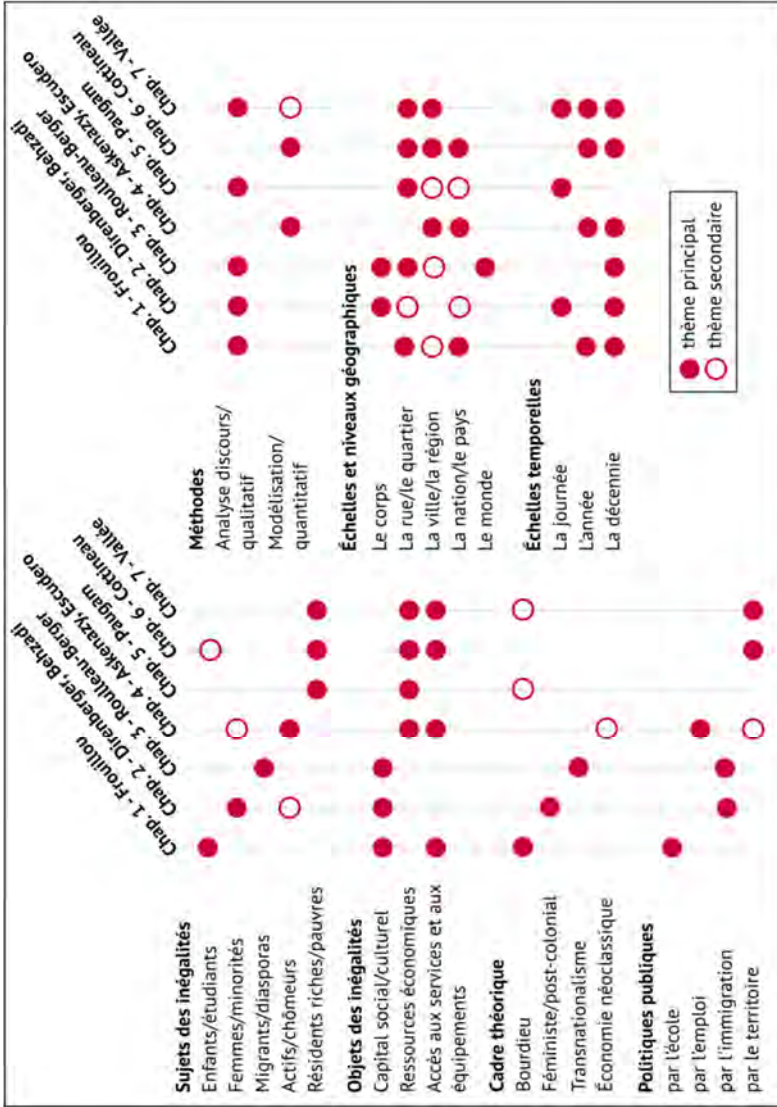


Figure I.1. Couverture thématique, méthodologique et scalaire des chapitres de l'ouvrage

### **I.3. Les entrées de l'ouvrage**

Dans cet ouvrage, nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité des approches, des échelles et des méthodes sur l'ensemble des inégalités et des individus concernés.

Nous avons donc choisi de maximiser la diversité globale des approches, en rassemblant des chapitres qui approfondissent chacun un objet d'inégalité, ou une approche, ou une méthode, en l'appliquant à plusieurs échelles ou à plusieurs contextes géographiques. L'avantage est d'avoir pu convier des auteurs à traiter les sujets dont ils sont spécialistes, tout en fournissant, nous l'espérons, une complémentarité de vues au niveau de l'ensemble de l'ouvrage.

La distribution des chapitres par thème, méthode et échelle est résumée dans la figure I.1.

#### **I.3.1. Les sujets (le « qui » ?)**

L'ouvrage offre un éclairage spécifique sur quatre catégories de sujets des inégalités. Dans le chapitre 1, L. Frouillou aborde l'inégalité entre les écoliers, les étudiants et leur famille au sein du système scolaire. Dans le chapitre 2, L. Direnberger et N.E. Behzadi s'intéressent aux caractéristiques genrées et racisées des individus dans l'espace public et dans celui du travail. Dans le chapitre 3, L. Roulleau-Berger met l'accent sur les inégalités vécues et gérées par les migrants dans leurs sociétés d'accueil et de transit. Enfin, P. Askenazy et V. Escudero étudient les inégalités d'accès à l'emploi dans l'espace géographique des économies « du Nord » (chapitre 4). Les chapitres suivants sont transversaux et n'abordent certaines catégories d'individus que plus ponctuellement.

#### **I.3.2. Les objets (le « quoi » ?)**

Dans les différents chapitres, les individus sont analysés en fonction de leur inégale possession ou accès à des ressources. Dans le chapitre 1, il s'agit des capitaux sociaux, économiques et culturels qui différencient les familles et les enfants. Dans les chapitres 3 et 4, il s'agit des emplois. La richesse est abordée dans le chapitre 5, où S. Paugam analyse les perceptions de la pauvreté et les justifications des inégalités par les individus les plus favorisés. La richesse est aussi l'objet des inégalités abordées sous l'angle de la modélisation par C. Cottineau dans le chapitre 6. Enfin, les chapitres 2 et 7 se concentrent sur les inégalités d'accès à certains espaces et à certains services, le premier en rapport avec les expériences de migration, et le second dans le cadre des politiques publiques de réduction des inégalités, analysées par J. Vallée.

### **1.3.3. Les cadres théoriques**

En termes de cadres théoriques, il se trouve que certains s'appliquent particulièrement bien à l'étude de certains objets d'inégalités, comme c'est le cas avec l'approche constructiviste de Bourdieu dans l'étude des inégalités scolaires (chapitre 1). De la même manière, les approches féministes et post-coloniales, ainsi que la théorie intersectionnelle, permettent d'éclairer les logiques relatives aux inégalités de genre, de classe et de race, comme le défend le chapitre 2. L'approche du transnationalisme pourrait faire de même dans l'étude des migrants (chapitre 3). Au contraire, des approches économiques néoclassiques sont confrontées par les auteurs du chapitre 4 aux observations empiriques pour décrire et expliquer la persistance des inégalités géographiques d'accès à l'emploi.

### **1.3.4. Les politiques publiques**

La plupart des chapitres thématiques abordent la question des politiques publiques, soit pour analyser leurs effets sur un aspect des inégalités (chapitres 2 et 3), soit pour évaluer leur performance dans la réduction des inégalités (chapitres 1 et 7). En particulier, les politiques scolaires, migratoires, territoriales et de l'emploi sont abordées dans cet ouvrage.

### **1.3.5. Les méthodes**

Un chapitre de l'ouvrage est dédié à la présentation d'un ensemble de méthodes d'analyse des inégalités dans l'espace géographique. Il s'agit du chapitre 6, qui présente en détail trois familles de modèles : les modèles graphiques et cartographiques, les modèles statistiques et les modèles de simulation. Pour sa part, le chapitre 5 s'appuie sur l'exploitation d'une enquête de terrain menée auprès de riches résidents des beaux quartiers de Paris, São Paulo et New Delhi. Enfin, les chapitres 2 et 3 font plutôt référence à des études qualitatives, tandis que le chapitre 4 s'appuie préférentiellement sur des analyses quantitatives.

### **1.3.6. Les échelles et niveaux géographiques**

Les niveaux géographiques mobilisés dans l'ouvrage vont du niveau des corps, inscrits au cœur des rapports de pouvoir (re)produisant les inégalités (chapitres 2 et 3), au niveau des quartiers considérés comme unités de l'action publique, que ce soit comme quartier-contenant ou comme quartier-agent (chapitre 7). Les échelles géographiques auxquelles s'analysent les inégalités varient quant à elles de l'espace domestique et professionnel à la rue (chapitre 2) et au quartier (chapitre 1, 5 et 6). Certains chapitres évoquent



des processus urbains et régionaux, notamment en rapport avec les marchés du travail (chapitre 4) ou du logement (chapitres 6 et 7). L'État et la nation sont des cadres d'analyse des systèmes scolaires (chapitre 1) et économiques (chapitres 4 et 6), tandis que l'approche transnationale développée par L. Roulleau-Berger dans le chapitre 3 considère le monde comme l'échelle la plus pertinente pour analyser les inégalités liées à la migration.

### 1.3.7. Les échelles temporelles

Les échelles d'analyse de l'ouvrage se déclinent par ailleurs en trois temporalités : celle de la journée pour aborder l'effet des interactions quotidiennes sur les perceptions, discours et rapports de pouvoir entre individus dans l'espace géographique (chapitres 2, 5 et 7) ; celle de l'année pour évaluer l'effet des organisations scolaires, politiques et économiques sur la dynamique des inégalités à moyen terme (chapitres 1, 4, 6 et 7) ; celle de la décennie pour rendre compte des dynamiques de la reproduction des inégalités dans la plupart des chapitres.

Chaque chapitre de cet ouvrage a fait l'objet d'une évaluation itérative par les deux coordinatrices de l'ouvrage. Les chapitres écrits par les coordinatrices de l'ouvrage ont aussi bénéficié d'une relecture attentive par Denise Pumain, Leïla Frouillou, Philippe Askenazy et Lucia Direnberger (introduction), Lena Sanders (chapitre 6) et Renaud Epstein (chapitre 7). Les deux coordinatrices les en remercient, tout comme elles remercient les autrices et les auteurs des différents chapitres, ainsi que Bernard Bret pour les échanges intellectuels auxquels la rédaction de cet ouvrage collectif a donné lieu.

## I.4. Bibliographie

- Alacevich, M., Soci, A. (2017). *A Short History of Inequality*. Agenda Publishing, Newcastle upon Tyne.
- Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G. (dir.) (2018). *World inequality report 2018*. Belknap Press.
- Atkinson, A.B. (1971). The distribution of wealth and the individual life-cycle. *Oxford Economic Papers*, 23(2), 239–254.
- Atkinson, A.B. (2015). *Inequality: what can be done?*. Harvard University Press, Cambridge.
- Atkinson, T. (2003). Inégalité, pauvreté et État-providence : un point de vue européen sur le débat autour de la mondialisation. Dans *Comprendre les inégalités. Revue de philosophie et de sciences sociales*, 4, Fitoussi, J.-P., Savidan, P. (dir.). Presses Universitaires de France, Paris, 4.

- Bacqué, M.H., Fol, S. (2007). L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction. *Revue suisse de sociologie*, 33(1), 89–104.
- Bessière, C., Gollac, S. (2020). *Le genre du capital : comment la famille reproduit les inégalités*. La Découverte, Paris.
- Bihl, A., Pfefferkorn, R. (2000). *Le système des inégalités*. La Découverte, Paris.
- Bowman, D. (2010). Sen and Bourdieu: understanding inequality. Rapport, Université de Melbourne, the Brotherhood of St Laurence, Melbourne, Social Policy Working Paper, 14.
- Bret, B. (2018). Spatial justice and geographic scales. *JSSJ Justice Spatiale/Spatial Justice*, 12.
- Brunet, R., Ferras, R., Théry, H. (1992). *Les mots de la géographie*. La Documentation française, Paris.
- Chauvel, L. (2003). Inégalité, conscience et système de classes sociales : les contradictions de l'objectivité et de la subjectivité. Dans *Comprendre les inégalités*, 4, Fitoussi J.-P., Savidan, P. (dir.). Presses Universitaires de France, Paris.
- Chen, D.-R., Wen, T.-H. (2010). Socio-spatial patterns of neighborhood effects on adult obesity in Taiwan: A multi-level model. *Social Science & Medicine*, 70(6), 823–833.
- Colombi, D. (2020). *Où va l'argent des pauvres*. Payot/Rivages, Paris.
- Courgeau, D. (1985). Interaction between spatial mobility, family and career life-cycle: A French survey. *European Sociological Review*, 1(2), 139–162.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review*, 43, 1241–1299.
- Deboosere, P., Fiszman, P. (2009). De la persistance des inégalités socio-spatiales de santé. Le cas belge. *Espace populations sociétés*, 1, 149–158.
- Di Méo, G. (2004). Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces. *Bulletin de l'Association de géographes français*, 81(2), 193–204.
- Dubet, F. (2011). Régimes d'inégalité et injustices sociales. *Sociologies* [En ligne]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/sociologies.3643>.
- Dubreuil, A., Vallée, J., Shareck, M., Frohlich, K. (2020). L'évolution des espaces d'activité lors de la transition vers l'âge adulte (Montréal, Canada). *Revue Jeunes et Société*, 5(1), 71–98.
- Dupuy, J.-P. (2003). Inégalité, hiérarchie, humiliation et ressentiment victimaire. Dans *Comprendre les inégalités*, 4, Fitoussi, J.-P., Savidan, P. (dir.). Presses Universitaires de France, Paris.

- Eggerickx, T., Léger, J.-F., Sanderson, J.-P., Vandeschrick, C. (2018). Inégalités sociales et spatiales de mortalité dans les pays occidentaux. Les exemples de la France et de la Belgique. *Espace populations sociétés*.
- Elissalde, B. (2018). Erreur écologique, *Hypergéométrie*.
- Epstein, R., Kirszbaum, T. (2020). Ces quartiers dont on préfère ne plus parler : les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018). *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 30(3), 23.
- Fitoussi, J.-P., Savidan, P. (2003). La démocratie à l'épreuve des inégalités. Dans *Comprendre les inégalités*, 4, Fitoussi, J.-P., Savidan, P. (dir.). Presses Universitaires de France, Paris.
- Fleury, A., François, J.-C., Mathian, H., Ribardièrre, A., Saint-Julien, T. (2012). Les inégalités socio-spatiales progressent-elles en Île-de-France ? *Métropolitiques*.
- Flood, D., Hancock, J., Smith, K. (2011). The ATM Reforms – New Evidence from Survey and Market Data. *RBA Bulletin*.
- Forsé, M. (2011). La hiérarchie perçue et souhaitée des rémunérations. Dans *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Forsé, M., Galland, O. (dir.). Armand Colin, Paris, 280.
- Forsé, M., Galland, O. (dir.) (2011). *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*. Armand Colin, Paris.
- François, J.-C., Poupeau, F. (2008). Les déterminants socio-spatiaux du placement scolaire. *Revue française de sociologie*, 49(1), 93–126.
- François, P., Berkouk, N. (2018). Les concours sont-ils neutres ? Concurrence et parrainage dans l'accès à l'École polytechnique. *Sociologie*, 9(2), 169–196.
- Galland, O., Lemel, Y. (2011). Jusqu'à quel point la société française est-elle jugée inégalitaire ? Dans *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Forsé, M., Galland, O. (dir.). Armand Colin, Paris, 280.
- Galster, G. (2012). The mechanism(s) of neighbourhood effects: theory, evidence, and policy implications. Dans *Neighbourhood Effects Research: New Perspectives*, van Ham, M. et al. (dir.). Springer, Dordrecht, 23–56.
- Gaudreau, L. (2014). Espace, temps et théorie du capital chez Henri Lefebvre et Marx. *Cahiers de recherche sociologique*, 155–176.
- George, P. (1981). *Géographie des inégalités*. Presses Universitaires de France, Paris, 127.
- Gervais-Lambony, P. (2012). Nostalgies citadines en Afrique du Sud. *EspacesTemps*.

- Giddens, A. (1984). *The constitution of society: outline of the theory of structuration*. University of California Press, Berkeley.
- Gombin, J. (2014). Contextualiser sans faire de l'espace un facteur autonome. La modélisation multiniveau comme lieu de rencontre entre sociologie et géographie électorales. *L'Espace Politique*.
- Hägerstrand, T. (1985). Time-geography: focus on the corporeality of man, society, and environment. *The Science and Praxis of Complexity, The United Nations University*, 193–216.
- Harvey, D. (1973). *Social justice and the city*. Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Hedenus, F., Azar, C. (2005). Estimates of trends in global income and resource inequalities. *Ecological Economics*, 55(3), 351–364.
- Hedman, L., Manley, D., van Ham, M. (2019). Using sibling data to explore the impact of neighbourhood histories and childhood family context on income from work. *Plos one*, 14(5), e0217635.
- Hopkins, P. (2019). Social geography Intersectionality. *Progress in Human Geography*, 43(5), 937–947.
- Israel, E., Frenkel, A. (2018). Social justice and spatial inequality: Toward a conceptual framework. *Progress in Human Geography*, 42(5), 647–665.
- Jaquet, C. (2014). *Les transclasses, ou la non-reproduction*. Presses universitaires de France, Paris.
- Kwan, M.-P. (1999). Gender and Individual Access to Urban Opportunities: A Study Using Space-Time Measures. *Professional Geographer*, 51(2), 210–227.
- Lahire, B. (dir.) (2019). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Le Seuil, Paris.
- Le Roux, G., Imbert, C., Bringé, A., Bonvalet, C. (2020). Transformations sociales de l'agglomération parisienne au cours du XX<sup>e</sup> siècle : une approche longitudinale et générationnelle des inégalités d'accès à la ville. *Population*, 75(1), 71.
- Lefebvre, H. (1992). *Éléments de rythmanalyse : introduction à la connaissance des rythmes*.
- Lise, J., Sudo, N., Suzuki, M., Yamada, K., Yamada, T. (2014). Wage, income and consumption inequality in Japan, 1981-2008: From boom to lost decades. *Review of Economic Dynamics*, 17(4), 582–612.
- Madelin, M., Grasland, C., Mathian, H., Sanders, L., Vincent, J.-M. (2009). Das "MAUP": Modifiable Areal Unit – Problem oder Fortschritt? *Informationen zur Raumentwicklung*, 10, 645–660.

- Maurin, L. (2003). Portrait d'une France inégale. Dans *Comprendre les inégalités*, Fitoussi, J.-P., Savidan, P. (dir.). Presses Universitaires de France, Paris.
- Maurin, L. (2018). *Comprendre les inégalités*. Observatoire des inégalités, Tours.
- Musterd, S. (2005). Social and Ethnic Segregation in Europe: Levels, Causes, and Effects. *Journal of Urban Affairs*, 27(3), 331–348.
- Oller, J.M., Satorra, A., Tobeña, A. (2020). Privileged Rebels: A Longitudinal Analysis of Distinctive Economic Traits of Catalonian Secessionism. *Genealogy*, 4(1), 19.
- Openshaw, S. (1984). *The Modifiable Areal Unit Problem*. Geo Books, Norwich.
- Petrovič, A., Manley, D., van Ham, M. (2019). Freedom from the tyranny of Neighbourhood: rethinking socio-spatial context effects. *Progress in Human Geography*, 030913251986876, 1–21.
- Phan, D. (2011). Stratification sociale perçue : une société de « classe moyenne ». Dans *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Forsé, M., Galland, O. (dir.). Armand Colin, Paris.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au 21ème siècle*. Le Seuil, Paris.
- Rawls, J. (1971). *A theory of Justice*. Clarendon Press, Oxford.
- Rican, S., Jouglà, E., Salem, G. (2003). Inégalités socio-spatiales de mortalité en France. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 142–145.
- Rozenblat, C., Neal, Z.P. (dir.) (2021). *Handbook of Cities and Networks*. Edward Elgar, Northampton.
- Sala-i-Martin, X. (2006). The world distribution of income: falling poverty and... convergence, period. *The Quarterly Journal of Economics*, 351–397.
- Sen, A. (1973). *On economic inequality*. Oxford University Press, Oxford, 118.
- Simon, P. (2008). Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race ». *Revue française de sociologie*, 49(1), 153–162.
- Smith, N. (1996). *The new urban frontier: Gentrification and the revanchist city*. Psychology press.
- Stiglitz, J.E. (2016). Inequality and Economic Growth. *The Political Quarterly*, 86, 134–155.
- Vallée, J. (2019). Les effets de lieu au quotidien. Habilitation à Diriger les Recherches, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Vallée, J., Philibert, M. (2019). V comme Voisinage. Dans *Abécédaire en géographie de la santé*, Fleuret, S., Gasquet-Blanchard, C., Hoyez, A.-C. (dir.). Éditions Matériologiques, Paris, 183–191.

- Vallée, J., Shareck, M., Kestens, Y., Frohlich, K.L. (2021). Everyday geography and service accessibility: the contours of disadvantage in relation to mental health. *Annals of the American Association of Geographers*.
- Waldfoegel, J. (1997). The effect of children on women's wages. *American sociological review*, 209–217.
- Walker, R.E., Keane, C.R., Burke, J.G. (2010). Disparities and access to healthy food in the United States: A review of food deserts literature. *Health & place*, 16(5), 876–884.
- Wilkinson, R., Pickett, K. (2009). *The Spirit Level: Why greater equality makes societies stronger*. Penguin Books, Londres.
- Wilson, W.J. (1987). *The truly disadvantaged: the inner city, the underclass, and public policy*. University of Chicago Press, Chicago.